



TERRITOIRES
SOLIDAIRES
NOUVELLE-AQUITAINE

TAXE D'APPRENTISSAGE

Comment verser votre Taxe d'Apprentissage à FACE - TERRITOIRES SOLIDAIRES ?

En **2021**, la TA est divisée en deux parties :

- **13 % que vous pouvez attribuer librement à ASSOCIATION TERRITOIRES SOLIDAIRES - FACE Pays de l'Adour**, habilitée par arrêté préfectoral du 29/10/2020 - Liste SPRO Nouvelle-Aquitaine ;
- **87 % destiné au financement de l'apprentissage et collectivité directement par les URSSAF.**

Entreprise :

Adresse :

Siret :

Contact :

Mail :

Tél :

PAR CHÈQUE BANCAIRE

A l'ordre de:
FACE - TERRITOIRES SOLIDAIRES



**FONDATION FACE -
TERRITOIRES SOLIDAIRES**
8 rue CARRERE - 64000 PAU

PAR VIREMENT

Ci-dessous nos coordonnées bancaires

IBAN

FR76 4255 9100 0008 0143 4733 617

BIC

CCOPFRPP

INTITULE DU VIREMENT
TATS21

UN REÇU LIBÉRATOIRE
VOUS SERA ENVOYÉ DÈS RÉCEPTION DE VOTRE RÉGLEMENT